



AVIS PUBLIC

Règlement 20-520 – modifiant le règlement 04-305 et son amendement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme – composition

EST donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-520 ayant pour objet la modification du règlement 04-305 et son amendement relatif à la création et la composition d'un comité consultation d'urbanisme.

Ce règlement vise à amender le règlement originel, notamment quant au nombre de membres ainsi qu'à l'introduction de la notion de membres substitués.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 décembre 2020.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 16 décembre 2020 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2020,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over the page.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général